

## **Conseil municipal du 30 avril 2026**

Présents : Monsieur Olivier Ferrary, Madame Delphine Isoardi, Monsieur Max Trapier, Madame Lydie Gosselin, Monsieur Eric Gilet, Madame Caroline Lioré, Madame Simone Sagniez.

Secrétaire de séance : Madame Caroline Lioré.

Séance ouverte à 17h15 sous la présidence de Monsieur Olivier Ferrary, Maire.  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Simone Sagniez qui rejoint le conseil.

### **Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 mars 2026**

Approuvé avec 6 voix pour et une abstention

### **Point 2 : Le Conseil municipal a approuvé le tableau de répartition des responsabilités entre ses membres. Celles-ci font l'objet de délégations qui ont toutes été votées à l'unanimité.**

- Commission de contrôle de la liste électorale : Caroline Lioré
- SDE (Electricité) Titulaires Éric Gilet et Olivier Ferrary, suppléant Max Trapier ;
- CNAS : Olivier Ferrary, délégué des élus, Mireille Pottier, déléguée agent
- AGEDI (logiciel informatique) : Titulaire : Max Trapier, suppléant Olivier Ferrary,
- Communes forestières des Alpes de Haute Provence, Olivier titulaire; Lydie suppléante
- Délégué départemental défense : Olivier Ferrary
- Représentant à la CLECT Delphine Isoardi, titulaire, Olivier Ferrary, suppléant.
- Commission communale des impôts directs. 6 délégués titulaires : Lydie Gosselin, Simone Sagniez, Caroline Lioré, Olivier Ferrary, Max Trapier, Christiane Isoardi ; 6 délégués suppléants : Robert Sagniez, Christine Pomel, Didier Leclerc, Céline Sagniez, Jean-Paul Estornel, Marie-Paule Bladier
- Commission intercommunale des impôts directs : titulaires Lydie Gosselin et Olivier Ferrary, suppléants : Caroline Lioré et Delphine Isoardi

### **Point 3 : Charte du Conseil municipal**

Cette charte a été signée par l'ensemble des membres du Conseil municipal et sera affichée dans la salle de la mairie.

### **Point 4 : Indemnités des élus.**

Avec 6 voix pour et une voix contre, les indemnités suivantes ont été votées ;

Maire : 200 € brut par mois ; 1<sup>er</sup> adjointe 150 € brut/mois , et pour les trois conseillers municipaux vivant à l'année à Archail (Lydie Gosselin, Éric Gilet et Caroline Lioré) , également 150 € brut/ mois.

Au total, le coût des indemnités du Conseil municipal sera réduit, comme c'était l'engagement de campagne, de 15 322 € en 2025 à 9 600 € en année pleine.

### **Point 5 : Budget 2026**

Ont été approuvées à l'unanimité les délibérations portant sur L'affectation des résultats 2025, les taxes locales, avec maintien des taux en vigueur et le budget 2026.

### **Point 6 : Création d'un site de communication de la commune**

Caroline Lioré a informé le Conseil des travaux en cours pour la création d'un site internet de la commune sur l'hébergeur Campagnol (coût 220 € /an). Elle a aussi présenté la structure de ce futur site. Les travaux se poursuivent avec l'objectif d'avoir ce site créé fin juin.

### Point 7 : Entretien du village

- ADIT : Il est dressé un bilan de la journée de nettoyage du village, le 27 avril. Ce bilan est globalement positif, avec néanmoins quelques points à améliorer que le Maire communiquera à l'Adit : opportunité de prise de contact préliminaire de l'Adit avec soit Lydie Gosselin soit Éric Gilet, enlever de la convention le nettoyage des conteneurs puisqu'il n'y en a plus, prévoir le nettoyage des toilettes lors de chacune de leurs interventions, venir avec tout le matériel approprié (tondeuse, matériel pour le nettoyage des toilettes) clarification sur l'entretien du début du chemin Proal...
- Entretien des chemins vicinaux.  
Les trois chemins vicinaux de la commune sont dans des proportions variables, dans une situation dégradée (envahissement par des buissons, fossés non entretenus, buses ou grilles bouchées, revêtement dégradés). Pour pouvoir décider au prochain conseil des actions à prendre, Olivier Ferrary établira un état des lieux et des travaux à effectuer sur le CV1 (Barrage) et le CV3 (plan). Delphine Isoardi et Max Trapier font de même pour le CV2 (Vabre). Eric Gilet qui en sa compétence travaux aura à suivre ces chantiers est associé à ces études préliminaires. Mireille Pottier établit une liste d'entreprises à consulter.
- Embellissement du village – Fleurs sur la place  
Des fleurs ont été achetées par la commune. Le Conseil remercie Rose Tricot qui les a plantées et qui les arrose.
- Nouvelle table sur la place. Pour un meilleur accueil des touristes, le Maire fait part du projet d'installation d'une table avec bancs sur la place, devant la fenêtre de la mairie. Les bancs métalliques, qui sont dangereux seront enlevés.

### Point 8 : Obligation légale de débroussaillage

Le Maire fait état de l'obligation légale de débroussaillage qui pour lutter contre le risque d'incendie s'applique à la commune et aux propriétaires de bâtiments. Compte tenu de la complexité du sujet, il est décidé d'inviter la spécialiste de la DDT à une réunion à la mairie mi-juin pour nous éclairer sur ce qui doit être fait et par qui.

### Points divers / questions diverses

Le maire informa qu'il a pris les dispositions pour arrêter l'action judiciaire sur l'antenne. Il fait état des travaux qui ont été effectués au barrage et de la réponse qui va être envoyée à la Préfecture sur ces travaux, réponse qui justifie le maintien en opération du barrage. Les travaux engagés par l'équipe municipale précédente ont été réalisés et les cloches sonnent à nouveau au village. Suite à une proposition de Madame Josiane Leclerc, une convention sera rédigée entre la mairie et l'association Bouinenc Zone pour la gestion du Café du couar et de sa boîte à livres. **La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 5 juin 17.30**

Le Maire

Olivier FERRARY

Le Secrétaire de Séance

Caroline LIORE